

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 mai 2008

n° 9

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Jacques DUMAS**

OBJET : Recrutement au poste de responsable de l'unité de production culinaire (UPC)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 10 mai 2005, le conseil municipal a accepté le renouvellement du contrat relatif au poste de responsable du service éducation pour une durée de 3 ans.

Le contrat arrivant à échéance, et en vue de pourvoir ce poste par voie statutaire, une vacance de poste d'Attaché avec appel à candidatures a été déclarée auprès du Centre de Gestion de la Vienne et du CNFPT.

* * * * *

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 – alinéas 5 & 7 et l'article 34,

VU la délibération n° 25 du 10 mai 2005, renouvelant l'emploi de responsable de l'unité de production culinaire,

VU l'avis de vacance de poste déposé auprès du centre de gestion,

CONSIDERANT le résultat du jury de recrutement du 26 mai 2008,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

➤ le maintien du poste de "Responsable de l'unité de production culinaire" à temps complet, catégorie A, en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 - article 3 alinéas 5 et 7.

Les missions, la rémunération et le régime indemnitaire définis dans la délibération n°25 du 25 mai 2005 susvisé, sont inc hangés.

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008 imputation 251.1/64131/2220.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 30.05.08 n° 106365

Publié en mairie

Le 27.05.08

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD